

ART. 1 - ORGANISATION

La Ligue Régionale de la REGION SUD organise ces Championnats Régionaux des Clubs.

Le Championnat est ouvert à toutes les licenciées féminines F.F.B.S.Q. Il se déroule en équipe de trois.
La composition des différentes poules sera définie à l'issue des inscriptions.

La composition des différentes poules est définie par la ligue en fonction des classements de la saison précédente et à l'issue des inscriptions.

La Ligue régionale détermine les lieux et les horaires des compétitions.

Les horaires des journées (samedi et/ou dimanche) ne sont pas figés et peuvent évoluer en fonction des centres, sans pour cela aller en deçà de 8h30. Le Championnat Régional des Clubs Dames se déroule sur 3 journées :

- 1^{ère} journée : 11 et/ou 12 novembre 2023
- 2^{ème} journée : 27 et/ou 28 janvier 2024
- 3^{ème} journée : 1 et/ou 2 juin 2024

ART. 2 – LES EQUIPES

A- Un club peut engager autant d'équipes qu'il le désire. Il ne peut engager de nouvelles équipes que dans la division régionale la plus basse, existante ou à créer. Est nouvelle une équipe non inscrite la saison précédente.

Si le nombre d'équipes inscrites dépasse le nombre de places disponibles, la commission sportive décidera en fonction du nombre de licenciés dans chaque club l'engagement d'une ou plusieurs équipes supplémentaires.

B- Il n'y a aucune limitation du nombre d'équipe d'un même club dans une même division.

C- Chaque équipe **ne peut utiliser plus de six (6) joueuses** sur l'ensemble de la saison. Ces joueuses doivent être licenciées dans le club à la date de la compétition. Peuvent être incluses dans ces 6 joueuses, les licenciées d'une "Ecole de Bowling" de la région administrative rattachée à ce club pour la saison (en respectant la règle de rattachement en vigueur).

D- Dans chaque équipe, **deux(2) joueuses de nationalité étrangère** sont autorisées sur les pistes dans les divisions nationales et **deux dans les divisions régionales**

E- Les remplacements sont libres. **Toute joueuse ayant évolué dans une équipe ne peut concourir ensuite dans une autre équipe d'une division égale ou inférieure.**

Sur une même journée une joueuse ayant évolué dans une équipe le samedi ne pourra jouer le dimanche dans une autre équipe de division égale ou inférieure.

Toute joueuse ayant évolué dans une équipe pour une journée peut concourir, lors d'une journée suivante dans une autre équipe du club de la division supérieure.

NB : même si elles se déroulent à des dates différentes, la J1 Régionale constitue une seule journée de championnat. Idem pour les J2 et J3.

ART. 3 – DEROULEMENT DE LA COMPETITION

- A-** Ce championnat se déroule en système "Round Robin" par points sur 3 journées :
- ✓ Par match gagné: 5 points
 - ✓ Par match nul: 3 points
 - ✓ Par match Perdu : 1 point
 - ✓ Par match forfait: 0 point (absence totale d'une équipe : aucune joueuse présente)
- B -** Des points supplémentaires peuvent être gagnés grâce à des bonus :
- ✓ 1 point pour toute équipe vainqueur avec un écart supérieur ou égal 90 quilles
 - ✓ 1 point pour toute équipe qui a perdu avec un écart inférieur ou égal 9 quilles
- C-** Lors des classements définitifs de fin de saison, les équipes, totalisant le même nombre de points, sont départagées :
- ✓ par le total des points acquis sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles abattues sur les 3 confrontations directes de la saison.
 - ✓ Par le total des quilles abattues sur la saison.

ART. 4 – ACCESSIONS ET RELEGATIONS

- A** Toute équipe, ayant déclaré forfait pour une journée entière, est reléguée d'une division supplémentaire à celle résultant de son classement à l'issue du championnat. Une équipe de R2 ayant déclaré forfait pour une journée entière ne sera pas autorisée à se réinscrire la saison suivante, sauf place vacante.

B Selon le tableau des montées ci-après, **2 équipes de R1 monteront en N3 en 2024.**

TABLEAU DES MONTEES CDC Régional VERS CDC National 3

DAMES		CALCUL des Quotas pour la montée du CDC régional vers le CDC National 2023-2024								
REGIONS	Nbre Joueuses du CDC Reg.	Nbre triplettes	Rapport	entier	reste	ajustement	Nbre licenciées Dames 2023	ajustement	23/24	
AUVERGNE-RHONE ALPES	36	12	1.309	1	0.309		210		1	ARA
BOURGOGNE-FRANCHE COMTE	51	17	1.855	1	0.855	1			2	BFC
BRETAGNE	21	7	0.764	1	0.000				1	BRE
CENTRE VAL DE LOIRE	30	10	1.091	1	0.091				1	CVL
GRAND EST	42	14	1.527	1	0.527	1			2	GRE
HAUTS DE France	51	17	1.855	1	0.855	1			2	HDF
ILE DE France	36	12	1.309	1	0.309		189		1	IDF
NORMANDIE	60	20	2.182	2	0.182				2	NOR
NOUVELLE AQUITAINE	63	21	2.291	2	0.291				2	NAQ
OCCITANIE	33	11	1.200	1	0.200				1	OCC
PAYS DE LA LOIRE	36	12	1.309	1	0.309		116		1	PDL
PACA	36	12	1.309	1	0.309		115	1	2	PAC
TOTAUX	495	165	18	14	4	3		1	18	

R1 (Poule de 6 équipes)

1 ^{er} cas, aucune équipe de N3 ne descend en R1	Les équipes classées 1 et 2 montent en N3. Aucune équipe ne descend en R2
2 ^{ème} cas, 1 des équipes de N3 descend en R1	Les équipes classées 1 et 2 montent en N3 Aucune équipe ne descend en R2
3 ^{ème} cas, 2 des équipes de N3 descendent en R1	Les équipes classées 1 et 2 montent en N3. L'équipe classée 6^{ème} descend en R2.
4 ^{ème} cas, 3 des équipes de N3 descendent en R1	Les équipes classées 1 et 2 montent en N3. les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} descendent en R2.

R2 (Poule de 6 équipes)

1 ^{er} cas, aucune équipe de N3 ne descend en R1	Les équipes classées 1 et 2 montent en R1.
2 ^{ème} cas, 1 des équipes de N3 descend en R1	L'équipe classée 1 ^{ère} monte en R1.
3 ^{ème} cas, 2 des équipes de N3 descendent en R1	L'équipe classée 1 ^{ère} monte en R1.
4 ^{ème} cas, 3 des équipes de N3 descendent en R1	L'équipe classée 1 ^{ère} monte en R1.

la composition des poules sera définie à l'issue des inscriptions, Les accessions et relégations pourront en être modifiées.

- C. Dans le cas où un club, qualifié en fin de saison pour la montée dans une division régionale, n'accepte pas la montée, c'est l'équipe suivante au classement de sa division qui est qualifiée pour la montée. Cette règle est applicable, aux niveaux régional et national, jusqu'à la montée de la 3^{ème} équipe. Le club ayant refusé sa montée évolue la saison suivante dans la même division que celle de la fin de saison.
- D. A l'issue des remontées possibles (jusqu'à la 3^{ème} du classement) : tout club renonçant à l'inscription dans une division régionale, est remplacé par le club le mieux classé relégué de cette même division. Le club ayant renoncé à son inscription est relégué dans la plus basse division régionale.
- E. Dans une poule comportant un « mort » on attribuera un « blind » de 390 quilles à cette équipe « mort ». Pour gagner le match, l'équipe adverse devra réaliser un score minimum de 391 quilles

ART. 5 – LIEUX

La commission sportive, lors de l'élaboration de son calendrier, a déterminé les lieux des divisions régionales en fonction des poules de la saison précédente. Ils pourront être modifiés selon l'évolution de ces poules à la clôture des inscriptions.

ART. 6 – INSCRIPTIONS

Pour toute nouvelle inscription, la poule R1 sera complétée à 8 équipes selon les règles suivantes:

1- pour une nouvelle inscription en R2, non descente de l'équipe reléguée de R1.

2- pour 2 nouvelles inscriptions, montée en R1 de l'équipe classée deuxième de la R2.

Si plus d'inscriptions, la poule R2 sera également complétée à 8 équipes

- A** Les inscriptions doivent parvenir à la Ligue par l'intermédiaire des seuls présidents de clubs et **uniquement à l'aide d'un bulletin d'inscription en ligne**, dont le lien leur aura été envoyé.
- B** **Date limite des inscriptions 20 octobre 2023 à 20h00**
- ✓ A l'issue de cette date limite, formation des poules dans chaque division, envoi des factures aux clubs et mise en ligne des fichiers pour la composition de vos équipes.
 - ✓ La réception des chèques **le 30 octobre 2023 au plus tard** confirmera l'inscription de vos équipes.
 - ✓ Le **6 novembre 2023 à 20h00**, clôture Générale, préparation de la compétition, fichiers Lexer, arbitrage...
- C** **Un chèque de caution de 120 € par CLUB**, encaissé uniquement en cas de forfait d'une équipe, devra être joint à ceux des inscriptions. L'encaissement du chèque de caution ne sera réalisé que sur forfait de l'équipe, et après examen par la commission des réclamations de la ligue des raisons de celui-ci.
- D** Le montant des parties des 3 journées est à la charge des clubs. Les règlements du montant des parties de chaque journée sont sollicités lors de l'inscription et encaissés le lendemain de chaque journée.

A l'issue de la constitution des poules, émission et envoi aux clubs des factures par le trésorier de la ligue. (49,50 € d'engagement par équipe + 3,60 € par partie).

- ✓ Pour des poules de 5 ou 6 équipes :
 - 103,50 €** (parties de la 1^{ère} journée et engagement)
 - 54,00 €** (parties de la 2^{ème} journée)
 - 54,00 €** (parties de la 3^{ème} journée)
- ✓ Pour des poules de 7 ou 8 équipes
 - 125,10 €** (parties de la 1^{ère} journée et engagement)
 - 75,60 €** (parties de la 2^{ème} journée)
 - 75,60 €** (parties de la 3^{ème} journée)

E Déléguée régionale de la compétition, Cathy RAJAUD : lr21.rajaud@outlook.fr - 06.61.75.13.01

**La colonne « validation » du tableau d'inscription sur le site <http://bowlingregionsud.fr/>
Sur le post de la compétition, vous confirmera la réception de vos chèques**

ART. 7- RESULTATS SPORTIES

- ✓ Les feuilles de matchs signées, sans ratures ni surcharges, doivent être impérativement remises à l'arbitre à l'issue de la compétition, un double restant au club pour contrôle si contestation. Ce dernier devra vérifier dans les 48h si l'affichage sur le site de sa feuille de match est correcte, et alerter l'arbitre dans le cas contraire pour remonter la correction au plus vite au CNB.
- ✓ L'arbitre aura en charge l'envoi des feuilles de matchs à : lr21.rajaud@outlook.fr et à motylserge@gmail.com.

ART. 8 - RECLAMATION

- A -** Toute réclamation doit être formulée et envoyée par le président du club au CNB dans un délai de cinq jours, accompagné d'un chèque de 38 Euros
- B -** Tous litiges ou réclamations sont traités par la Commission Réclamation composée de 3 membres du CNB .
- C -** La structure d'appel est le CNB, statuant hors présence des membres de la Commission

ART. 9- Composition actuelle des divisions régionales Dames

RI DAMES	R2 DAMES
BC LES DAHUS-1	AVBP BANDOL-1
NEW TEAM MARTIGUES-1	ADEB DRAGUIGNAN-1
PERTHUIS ST BARTH-1	BP TOULON-1
R.C.T BOWLING-1	NICE CÔTE D'AZUR BC -1
S&S AVIGNON-1	RCT BOWLING-2
UST ST TROPEZ-1	UST ST TROPEZ-2

ART. 10 -

Tous les règlements fédéraux en vigueur seront appliqués.

La Ligue se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.

La tenue des équipes pour le haut du corps doit être uniforme. Il est recommandé qu'il en soit de même pour le bas.

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur. Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps

Le 18 septembre 2023,

Catherine RAJAUD
Vice-présidente REGION SUD
Déléguée Championnat des Clubs REGION SUD 2023-2024

Catherine Rajaud